

COMITE DE MASSIF - MASSIF CENTRAL
Séance plénière du 15 juin 2015
CLERMONT-FERRAND

Compte rendu

Sous la co-présidence de Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet coordonnateur de massif et de Monsieur René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne, Président de la Commission permanente, s'est tenue le 15 juin 2015, dans les locaux de l'Hôtel de Région à Clermont-Ferrand, la séance plénière du Comité de massif du Massif central.

Participants, membres du Comité de massif :

Monsieur Christian AUDOUIN	Monsieur André MARCON
Monsieur Jean-Pierre BOUCARD	Monsieur Francis MATHIEU
Monsieur Jean-Marie CISTRIER	Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Monsieur Daniel COFFIN	Monsieur Jean-Yves PINEAU
Madame Claude COMET	Monsieur Jean-André PORTENEUVE
Monsieur Tony CORNELISSEN	Monsieur Jean PRORIOL
Madame Pierrette DAFIX-RAY	Monsieur Jean-Michel REBERRY
Madame Laurence DAYET	Monsieur Paul REYNAL
Monsieur Didier FOURNEL	Monsieur Marc SAUMUREAU
Monsieur Claude GIRAUD	Madame Valérie SIMONET
Monsieur Guy GODET	Monsieur René SOUCHON
Monsieur Christian HUGUET	Madame Christine VALENTIN
Monsieur Patrice JOLY	Monsieur Michel VALETTE
Monsieur Michel JOUBERT	Monsieur Bernard VEISSIERE
Monsieur Guy LABIDOIRE	Monsieur Daniel VIALELLE

Autres participants :
Mmes, MM.

ADRIEN Eric	Conseil départemental du Gard - Service Europe
AMEROUCHE Kamel	SGAR Auvergne
AUGEREAU Eric	CGET Massif central - Coordination générale
BECHLER Jean-Yves	CGET Massif central - Commissaire à l'aménagement
BENOUALI Abdelhamid	SGAR Auvergne
BOSSARD Jean-Michel	Conseil régional Auvergne - DGS
BOYER Magali	Conseil régional Auvergne

CAZAL Bertrand	CGET Massif central - chargé de mission
DA PALMA Maria Filomena	Conseil régional Rhône-Alpes
DELMAS Véronique	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
DEPLAT Marie	CGET Massif central - Stagiaire
DEROZIER Géraldine	CGET Massif central - Commissaire adjointe
DITCHE Jean-Maxence	ONEMA
GAYRARD-MATHOREL Martine	ARPE Midi-Pyrénées - Directrice
GENEIX Liliane	CGET Massif central - Secrétaire-assistante
GENEIX Léa	COPAMAC
GUERIN Jean-Paul	IPAMAC - Délégué général
GUITTARD Pascal	ARDT Auvergne - Directeur
JUILLET Vincent	CGET Massif central - Chargé de mission
JULIAN Richard	ARPE Midi-Pyrénées - Chargé de mission changement climatique
LABIE Christian	Rhône-Alpes Energie Environnement
LABONNE Bernard	CGET Massif central - Chargé de mission
LEGRAND Jérôme	Conseil départemental de la Lozère - Aménagement du territoire, information géographique et Europe
LETERME Jean	Conseil départemental du Cantal - Directeur service environnement
LORILLOT Raphaël	CGET Massif central - Stagiaire
MARIE Caroline	GIP Massif central - Directrice
MATTOSH Nicolas	DRAAF Languedoc-Roussillon
OZIOL Christine	SGAR Auvergne
PERCIE DU SERT	ARPE Midi-Pyrénées – Responsable recherche, développement, parcs et montagnes
ROBIN Elise	Conseil département de l'Ardèche - Direction finances
RUSS Christophe	CGET Massif central - Chargé de mission
SZERB Peter	Rhône-Alpes Energie Environnement
VERMESSE Mathias	GIP Massif central

Pouvoirs :

Mme/M.	Collège	Donne pouvoir à
AGUILERA Frédéric	I	JOUBERT Michel
ARFEUILLERE Christophe	I	SIMONET Valérie
BECHET de BALAN	II	MARCON André
BENEZIT Patrick	II	VALENTIN Christine
BERTHEAS Alain	I	NOUALLET Jean-Claude
CERRUTI Raymond	II	CISTRIER Jean-Marie
CHAPAVEIRE André	II	CISTRIER Jean-Marie
DELCROS Bernard	I	SOUCHON René
DELORD Martin	I	DAFIX-RAY Pierrette
DIRY Jean-Paul	III	PINEAU Jean-Yves
ESCURE Patrick	II	CORNELISSEN Tony
FALIP Jean-Luc	I	JOLY Patrice
FAUCONNIER Alain	I	BOUCARD Jean-Pierre
GAY Lionel	I	VEISSIERE Bernard
JARLIER Pierre	I	VEISSIERE Bernard
LAGARDE Alain	I	COMET Claude
LAURENS Jean	III	REYNAL Paul
LEYCURAS Yves	III	VALETTE Michel
MOREAU Pierre	III	VALETTE Michel
MOUNIER André	II	MARCON André
PANTEL Sophie	I	DAFFIX-RAY Pierrette
PATOURET Sonia	I	FORNEL Didier
PEREZ Michèle	III	AUDOUIN Christian
PERRAUDIN Edith	I	FOURNEL Didier

RAYNAUD Christian	I	BOUCARD Jean-Pierre
ROSENBERG Guy	III	SAUMUREAU Marc
VANDENBROUCKE Gérard	I	SOUCHON René
VIGUIE Léopold	I	SIMONET Valérie
ZIEGLER Gorges	I	PRORIOL Jean
<p><u>Collège I</u> : Elus <u>Collège II</u> : Activités économiques <u>Collège III</u> : Représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne</p>		

Le Préfet Michel FUZEAU ouvre la séance et remercie le Président SOUCHON pour son accueil à l'Hôtel de région.

Il remercie les membres du Comité de massif de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, suite au renouvellement des Conseils départementaux et à la proposition de l'Association des Maires de France.

Il indique que le 1^{er} point à l'ordre du jour sera l'élection de la Commission permanente à partir de la nouvelle composition du Comité de massif.

Il rappelle brièvement les missions confiées aux Comités de massifs par la Loi Montagne dans son article 7.

1^{ère} mission : « Le comité de massif définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitable pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics ».

Ce comité émet ainsi régulièrement des propositions, par exemple sur les transports ou sur le numérique.

La téléphonie mobile est un sujet particulièrement sensible et mérite des travaux de ce comité car c'est une demande très forte des citoyens et car les services sont désormais plus accessibles par interfaces mobiles (téléphones, tablettes) que par les guichets, y compris les services publics.

Le Gouvernement a annoncé la couverture totale du territoire, donc chaque commune, chaque centre-bourg doit être couvert.

Une zone de territoire est considérée couverte par un réseau mobile lorsqu'il est possible de passer un appel téléphonique et le maintenir durant une minute, à l'extérieur des bâtiments et en usage piéton.

Mais cette définition technique ne rend pas compte de l'expérience des usagers. L'ARCEPP propose donc des mesures de qualité des réseaux 2G/3G/4G fondées sur des utilisations réelles.

Le constat partagé est que le massif central contient encore des zones blanches et que la qualité n'est pas garantie.

Il conviendrait d'envisager de coordonner les efforts des départements et des régions pour une plus grande efficacité de la dépense publique. Le Comité de massif avait déjà travaillé sur la mise en place de réseaux d'initiative publique et avait fait des propositions pour une meilleure synergie entre réseaux fixes et mobiles. Ce chantier pourrait être repris.



2^{ème} mission : « Le comité prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif ».

Le schéma date de 2006 et a été revu en 2011. Il a servi de base à l'élaboration des programmes de massif. Des exemplaires de ce schéma ont été transmis par le Commissariat de massif à chacun des nouveaux membres ; c'est le socle de la stratégie de développement du Massif central.

3^{ème} mission : Le comité de massif rend un certain nombre d'avis, en matière d'unités touristiques nouvelles, de SCOT, de prescriptions particulières de massif, de classement d'espaces naturels, d'études d'impact, sur l'utilisation de la dénomination « montagne », etc.

Cette tâche occupe une part importante des ordres du jour de ce comité, notamment aujourd'hui avec deux projets de réserves naturelles régionales. La plus-value de ce comité en la matière porte moins sur le contenu technique que sur la bonne articulation entre protection et développement et la prise en compte des enjeux du schéma de massif dans ces procédures très diverses d'aménagement de l'espace.

4^{ème} mission : « Le comité de massif est informé chaque année sur les programmes d'investissement de l'Etat, des Régions, des Départements et des Etablissements publics dans le massif ainsi que sur les programmes de développement économique, notamment sur les programmes de développement agricole ».

Le comité de massif a largement contribué à l'élaboration des programmes de massif ; il doit à présent veiller attentivement à leur réalisation. Outre les points d'avancement qui sont fait à intervalles réguliers, notamment aujourd'hui, il faut noter que le GIP Massif central, autorité de gestion du programme FEDER, l'Etat, les Régions et les Départements, financeurs de la convention de massif ont décidé de renforcer le lien entre Comité de massif et suivi des programmes.

Ainsi, plusieurs membres du Comité de massif, issus de chacun des trois collèges, siègent au Comité de suivi des programmes. De même, plusieurs membres sont sollicités pour participer à l'évaluation des programmes.

Cet engagement est le signe de la vitalité de ce Comité et de l'importance accordée à l'espace interrégional qui constitue le Massif central.

Enfin, le Massif central est représenté au Conseil national de la montagne. Les propositions et contributions du Comité y sont transmises par les représentants du Comité de massif, le Président de la Commission permanente, René SOUCHON et Bernard DELCROS, ainsi que par les personnes qui y sont représentées à d'autres titres.

Le Préfet termine sur un point d'actualité : la mission confiée par le Gouvernement aux députées Bernadette LACLAIS et Annie GENEVARD dont le rapport sera remis au gouvernement à la fin du mois de juin.

Il annonce l'ordre du jour (les points 2 et 3 sont inversés en raison de l'arrivée tardive du rapporteur de Rhône-Alpes Energie Environnement) :

1. Nouvelles nominations au Comité de massif par le Commissaire de massif
2. Présentation du dossier sur le changement climatique par l'ARPE et Rhône-Alpes Energie Environnement
3. Présentation de la cartographie de la qualité des eaux par l'ONEMA
4. Avis sur les projets de Réserves naturelles régionales par Vincent Juillet, chargé de mission Environnement / Biodiversité au Commissariat de massif :
 - a. Tourbières du Morvan (Saône-et-Loire)
 - b. Puy de Marmant (Puy-de-Dôme)
5. Présentation des motions de la Commission permanente par le Commissaire de massif :
 - a. Acte II de la loi Montagne
 - b. Mission Duron sur les trains d'équilibre des territoires (TET)
 - c. COP 21 – 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques – Paris / Le Bourget, décembre 2015
6. Présentation de la motion au Premier ministre sur la localisation des instances de massif par le Commissaire de massif – Le Préfet précise que l'Etat ne se prononcera pas sur cette motion car elle est adressée au Premier ministre et concerne, pour partie les services déconcentrés de l'Etat
7. Présentation de l'étude du CGET sur le rapport de l'Observatoire des territoires par le Commissaire de massif en l'absence de Vivien ROUSSEZ du CGET, en arrêt de travail
8. Point sur l'avancement des programmes par Caroline Marie, Directrice du GIP Massif central et Géraldine Dérozier, Commissaire adjointe de massif

Monsieur le Préfet cède la parole au Président Souchon.

Le Président SOUCHON souhaite la bienvenue à l'Hôtel de région et accueille les nouveaux membres du Comité de massif : les représentants des 22 départements et les 5 maires qui intègrent le collège 1 ainsi que le Collectif Ville Campagne, bien connu pour son rôle dans l'accueil de nouvelles populations, au sein du collège 3.

En tant que Président de la Commission permanente, le Président SOUCHON a porté plusieurs contributions qui ont été travaillées lors de la dernière séance à Egletons, le 30 avril 2015, dont la carte ferroviaire du rapport DURON et l'acte II de la Loi Montagne.

Concernant la mission DURON et les trains d'équilibre des territoires (TET), le Président SOUCHON félicite les membres d'avoir porté un discours commun. Ce consensus se matérialise dans les propositions faites au Député DURON et témoigne de l'importance de la concertation au sein du massif.

La contribution réaffirme trois grands principes sur les TET. Ces principes sont essentiels pour le développement de la montagne, vivante et attractive, pour laquelle nous travaillons tous au quotidien.

Le premier principe est le maintien des itinéraires traversants. L'objectif est de maintenir le Massif central comme un territoire où il est possible de vivre et voyager et non comme une zone blanche contournée ou traversée.

Le second principe rappelle que la priorité doit être donnée au service rendu plutôt qu'au mode de transport. Ce service doit avoir une fréquence, une ponctualité et une qualité à la hauteur des attentes



des citoyens. Ce combat pour le maintien des services est un axe de travail fort de ce comité car il conditionne l'attractivité des territoires.

Le troisième principe insiste sur une prise en compte globale du transport ferroviaire, notamment la question inévitable du financement des infrastructures et du matériel roulant. Certaines voitures ont plus de 40 ans et le déficit des TET s'élève à plus de 330 M€. Le transfert de certaines lignes aux régions ne doit pas cacher cette réalité.

Les résultats du rapport Duron ont suscité beaucoup de réactions dans la presse régionale et nationale. Concernant, le Massif central, plusieurs itinéraires sont confortés, dont la ligne Paris – Orléans – Limoges - Toulouse et la ligne Paris - Clermont-Ferrand.

Le rapport Duron reconnaît aussi l'importance de la ligne cévenole (Clermont-Ferrand – Nîmes) pour les territoires. Elle devrait être maintenue avec transfert d'autorité aux régions, moyennant compensation financière. Il convient d'être vigilant sur les coûts pris en charge par les collectivités.

La Commission permanente a plaidé pour le maintien d'une transversale Lyon – Bordeaux, dont il est proposé qu'elle soit assurée par autocars. C'est une solution intermédiaire qui devra respecter la même qualité de service que le train et la même efficacité pour l'utilisateur.

Les conclusions du rapport Duron apportent la preuve, une fois de plus, que le Massif central sait parler d'une seule voix et, surtout, sait se faire entendre. Le Comité doit continuer à travailler sur le sujet et c'est son rôle de préserver les intérêts du territoire.

Autre sujet : la Conférence climat de décembre 2015.

Pour cette 21^{ème} Conférence des parties, la COP 21, le Président SOUCHON a adressé au Président de la Région Rhône-Alpes une liste d'engagements du Massif central élaborée lors dernier Comité. L'objectif est que ces engagements soient discutés à Lyon les 1^{er} et 2 juillet, dans le sommet préparatoire organisé par la Région Rhône-Alpes, et qu'ils soient intégrés à la contribution française.

Ces engagements concrets sont dans la continuité des décisions prises ensemble comme le déploiement du télétravail ou l'expérimentation de paiements pour services environnementaux par exemple.

A l'attention des nouveaux membres du comité, le Président SOUCHON indique que cette capacité de production de la Commission permanente et du Comité de massif, dans un esprit de construction et de plus-value, est le signe de la vitalité de notre montagne, le Massif central.

Il rappelle que, quand il a élaboré avec Louis Besson la première Loi Montagne, c'était leur objectif.

Il a souhaité que les femmes et les hommes de la montagne puissent construire leur développement par eux-mêmes (notion d'auto-développement).

Il a voulu, en leur donnant l'opportunité d'être acteurs, qu'ils valorisent leurs ressources, qu'ils revendiquent leur droit à la différence et à la juste rétribution de leur apport à la Nation.

Aujourd'hui, il voit la décentralisation en cours comme une opportunité pour réaffirmer que la Montagne est unique. Les différentes contributions que le Comité porte à la COP 21, sur l'acte II de la Loi montagne ou bien sur le rapport Duron sont autant de pierres à la construction de la montagne de demain. La montagne que nous voulons.

Il rappelle l'ordre du jour centré sur trois grands thèmes :

1. La qualité environnementale avec trois approches complémentaires
 - a. Avis sur la création de Réserves naturelles régionales
 - b. Etude sur la qualité des cours d'eaux
 - c. Mise en place d'un réseau d'information sur le changement climatique en Massif central
2. Le devenir de la politique de massif au moyen des motions élaborées par la Commission permanente du 30 avril 2015 et d'une motion sur le maintien de la localisation des instances de massif à Clermont-Ferrand
3. La question de la qualité de vie qui est au cœur des politiques d'accueil et d'attractivité. Le GIP Massif central y a travaillé lors de son étude sur les aménités et l'ARDTA a produit un indicateur de la qualité de vie qui montre le potentiel de nos territoires car les territoires de montagne sont des espaces où il fait bon vivre. Les instances disposent pour la 1^{ère} fois des preuves statistiques et scientifiques qui permettront de changer les mentalités et « tordre le cou » aux idées reçues qui parasitent notre développement.

Le 4^{ème} rapport de l'observatoire des territoires, qui photographie les disparités spatiales, y consacre également une part importante de son analyse.

Malheureusement, Vivien ROUSSEZ du CGET, en arrêt de travail, ne peut pas être présent et il sera le bienvenu pour présenter dans le détail ce rapport extrêmement intéressant lors de la prochaine séance plénière. Le Commissaire de massif en fera une présentation succincte.

L'ordre du jour se clôturera sur l'avancement des programmes de massif 2015-2020.

Le lancement du PO FEDER a eu lieu en janvier dernier et une 1^{ère} programmation s'est déjà tenue. Des appels à projets ont été lancés en matière de tourisme, d'accueil et de biodiversité. Il sera fait un point d'étape et seront évoquées les premières conclusions de la nouvelle méthode de gestion.

Sur la période 2015-2020, l'organisation sera légèrement modifiée pour mieux suivre ces appels à projets. Ainsi, une plus grande coordination entre le pilotage stratégique, la mise en œuvre opérationnelle et les actions financées sera mise en place.

Une conséquence très concrète de ce changement est l'intégration de membres du Comité de massif au Comité de suivi du GIP Massif central.

Ce croisement des acteurs permettra d'avoir une meilleure vision des politiques menées et d'être plus efficace dans nos actions.

Le Président SOUCHON conclut son introduction en faisant part de son inquiétude concernant le Conseil national de la montagne (CNM) que le Premier ministre devait réunir en juillet.

A ce jour, il n'a pas reçu d'invitation et pense donc que le CNM ne se réunira pas en juillet.

Il s'en désolé et déplore que tous les Gouvernements successifs n'aient pas respecté l'obligation légale de réunir le CNM chaque année.

Il demandera personnellement au Premier ministre la tenue d'un CNM prochainement car le thème abordé devait être les grandes orientations des politiques de montagne suite à la mission des deux parlementaires.

Le Président SOUCHON cède la parole à Jean-Yves BECHLER, Commissaire de massif.

1. Nouvelles nominations au Comité de massif

Le Commissaire liste les 22 représentants des Conseils départementaux nommés par arrêté préfectoral du 16 juin 2015 (cf. annexe)

Le Commissaire annonce qu'il convient d'élire les nouveaux membres de la Commission permanente (5 titulaires et 5 suppléant-e-s) qui, selon l'usage, seront convoqué(e)s simultanément aux séances.

Les 8 candidat(e)s proposé(e)s par les Conseils départementaux sont :

- Auvergne :
 - o Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Loire
 - o Bernard DELCROS, Vice-Président du Conseil départemental du Cantal
- Bourgogne :
 - o Patrice JOLY, Président du Conseil départemental de la Nièvre
- Languedoc-Roussillon :
 - o Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de la Lozère
- Limousin :
 - o Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse
- Midi-Pyrénées :
 - o Jean-Claude ANGLARS, Vice-Président du Conseil départemental de l'Aveyron
 - o Jean-Pierre BOUCARD, Conseiller départemental du Lot
- Rhône-Alpes :
 - o Georges ZIEGLER, Vice-Président du Conseil départemental de la Loire

Il y a 8 candidat(e)s pour 10 sièges. Le Président SOUCHON fait un appel à candidatures en séance. Faute de candidat(e)s, les sièges non pourvus feront l'objet d'un nouvel appel à candidatures et les candidat(e)s seront soumis au vote de la séance plénière du 06 novembre 2015.

Les 8 candidat(e)s sont élu(e)s à l'unanimité.

Les 5 maires désignés tardivement par l'Association des Maires de France ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de nomination au Comité de massif le 16 juin 2015. Les candidats à la Commission permanente seront soumis au vote de la séance plénière du 06 novembre 2015.

Les maires désignés sont :

- Pierre COUTAUD, maire de Peyrelevade, Corrèze
- Lionel GAY, maire de Besse-et-Saint-Anastaise, Puy-de-Dôme
- Jean PRORIOL, maire de Beauzac, Haute-Loire
- Alain FAUCONNIER, maire de saint-Affrique, Aveyron
- Claude GIRAUD, maire de Montrond-les-Bains, Loire

Pour mémoire, le Commissaire rappelle les 12 nouveaux membres du Comité de suivi :

- Auvergne :
 - o Frédéric AGUILERA
 - o Michel JOUBERT
- Bourgogne :
 - o Patrice JOLY

- Edith PERRAUDIN
- Languedoc-Roussillon :
 - Sophie PANTEL
 - Martin DELORD
- Limousin :
 - Valérie SIMONET
 - Christophe ARFEUILLERE
- Midi-Pyrénées :
 - Jean-Claude ANGLARS
 - Jean-Pierre BOUCARD
- Rhône-Alpes :
 - Georges ZIEGLER
 - Didier FOURNEL

2. Présentation de la cartographie des eaux par l'ONEMA

Monsieur le Préfet rappelle l'inversion des points à l'ordre du jour.

Il rappelle que ce rapport s'inscrit à la suite des travaux conduits par le Comité de massif sur la prise en compte des espaces remarquables du point de vue de la biodiversité. Ces travaux avaient conduit à simuler l'impact sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une prise en compte des espaces sous protection environnementale.

Il indique que ce travail sur la continuité des cours d'eau, avec son impact sur le transport des sédiments et sur les écosystèmes, permet de donner une première valeur liée aux têtes de bassins versants : c'est une valeur de travaux, avec sa conséquence sur l'économie locale. Le GIP Massif central a proposé dans son étude une revue de diverses méthodes d'attribution d'une valeur intrinsèque, liée à la qualité de l'environnement lui-même. Rapprocher ces deux valeurs permettrait sans doute de construire un argumentaire utilisable en particulier dans les Agences de bassin.

M. le Préfet cède la parole à MM. BOUQUET et DITCHE de l'ONEMA.

Jean-Maxence DITCHE excuse l'absence de Didier BOUQUET qui a fait tout le travail cartographique.

La continuité écologique donne un bon indicateur de la qualité des cours d'eaux du Massif central.

La continuité écologique est :

- Une notion et une obligation réglementaire relatives à la force hydraulique des cours d'eaux, dont le volet environnemental a été pris en compte assez récemment par la Loi Pêche de 1964 alors que la force hydraulique est encadrée depuis le Moyen-âge. En 2000, une directive-cadre européenne rappelle aux Etats membres l'objectif d'atteindre un bon état écologique des cours d'eaux, traduite en droit français dans la Loi sur l'eau de 2006 qui introduit notamment la révision des classements des cours d'eaux au titre de la continuité écologique qui élargit la problématique essentiellement ciblée sur les poissons à d'autres éléments du fonctionnement des cours d'eaux tels que les sédiments et la prise en compte de l'hydrologie, c'est-à-dire la quantité d'eau.
- Une réalité physique et biologique. Une rivière est un axe de circulation et les variations de débit permettent au milieu de bien fonctionner. Les transports au sein d'un cours d'eau sont actifs (poissons, mammifères aquatiques) ou passifs (matériaux, débris végétaux, éléments chimiques). Les poissons se déplacent pour trouver de zones d'abri, de nutrition et de reproduction. Selon les besoins et l'espèce, les déplacements sont plus ou moins importants,



soit à l'échelle journalière, soit annuelle. Les déplacements sont importants pour les espèces qui vivent toujours en eau douce, mais sont essentiels pour les amphihalins, par exemple le saumon, qui doit se déplacer entre l'eau douce et la mer pour réaliser leur cycle vital : ils naissent à la source, grandissent en mer et se reproduisent à la source.

La procédure de classement au titre de l'article L 214-17 était une compétence du Préfet coordonnateur de bassin. Elle a débuté en 2010 avec échéance au 31 décembre 2013. Des consultations des chambres départementales, régionales et des Comités de bassin ont eu lieu. Ces classements servent de base aux futures trames bleues des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Dans le cas du Massif central, les arrêtés n'ont pas été pris simultanément : le premier a été le bassin Loire-Bretagne en juillet 2012 et le bassin Adour-Garonne, le dernier en octobre 2013. La date de signature de l'arrêté conditionne les échéances de réalisation de travaux de rétablissement de la continuité écologique.

Deux types de cours d'eaux sont classés :

- Liste 1 : cours d'eaux en très bon état écologique, abritant des réservoirs biologiques ou abritant des axes à grands migrateurs. Il y est interdit de construire de nouveaux ouvrages qui feraient obstacle à la continuité et, pour les ouvrages en activité, à la date de renouvellement de l'autorisation ou de la concession, des prescriptions sont mises en place pour restaurer la continuité.
- Liste 2 : cours d'eaux pour lesquels la continuité écologique doit être restaurée dans un délai de 5 ans.

Dans le Massif central, $\frac{1}{4}$ des cours d'eaux sont classés en liste 1, c'est-à-dire en très bon état.

Les réservoirs biologiques sont des cours d'eaux en bon état qui abritent des espèces remarquables, susceptibles de coloniser l'ensemble des cours d'eaux et permettre d'étendre le bon état à d'autres cours d'eaux.

L'objectif est de classer tous les cours d'eaux de la liste 1 également en liste 2 afin qu'ils soient aménagés dans le délai de 5 ans.

Zoom sur la Haute-Loire où le linéaire représente 50% du réseau hydrographique, contre 25% en moyenne dans le massif.

En croisant les ouvrages recensés avec les cours d'eaux classés, environ 5 000 ouvrages sont concernés et devraient être traités dans le délai de 5 ans (10 000 pour la France entière).

Ces ouvrages constituent une rupture de circulation pour les sédiments et une mortalité directe ou indirecte pour les poissons à la dévalaison.

Ils ont aussi une conséquence sur l'habitat en transformant des zones de courant en zones lenticules, ce qui induit un changement de biodiversité conséquent car les communautés biologiques sont très différentes entre ces deux milieux.

Enfin, l'effet cumulé : un seul ouvrage peut avoir un impact acceptable, plusieurs ouvrages peuvent avoir un impact fort.

La continuité écologique peut être restaurée :

- En effaçant l'ouvrage quand c'est possible, ce qui permet de restaurer l'ensemble des fonctionnalités sans entretien, de récupérer de l'habitat avec le courant et de restaurer le transit

sédimentaire. Les inconvénients sont la perte de l'usage et des effets secondaires (érosion et mise à sec d'une végétation qui a pu s'installer avec la mise en place d'un plan d'eau).

- En créant des passes à poissons. Il en existe plusieurs types :
 - o Passes techniques en béton et des dispositifs qui permettent d'avoir des écoulements hydrauliques particuliers (passes à ralentisseurs et passes à bassins)
 - o Passes « naturelles » par la construction de rivières de contournement ou de rampes rugueuses

Les coûts sont très variables selon les choix techniques et selon le site : 100 000 € par mètre de chute à rattraper pour les passes techniques et 65 000 € pour les passes « naturelles ».

Ces restaurations peuvent bénéficier d'aides publiques (Agences de l'eau, Conseils régionaux et départementaux, fonds européens et un fonds de concours). Les aides concernent les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études préalables (aides aux choix et au dimensionnement de l'ouvrage) le taux varie de 30% à 100% selon les Agences.

Les actions possibles sont :

- Mieux caractériser l'intérêt de la continuité écologique vis-à-vis de la biodiversité (espèces et espaces remarquables). Plusieurs rivières du Massif central sont labellisées *Rivière sauvage* par le WWF,
- Mieux caractériser la biodiversité des réservoirs biologiques inscrits dans le SDAGE,
- Suivre les gains écologiques des opérations de restauration car il y a défaut de connaissances sur les espèces autres que les grands migrateurs,
- Mise en réseau des acteurs locaux (plusieurs régions et plusieurs bassins hydrographiques avec des approches très différentes selon les Agences de l'eau) afin de sensibiliser aux enjeux de la continuité écologique, former et informer sur les outils de restauration et capitaliser les connaissances et les retours d'expérience.

Monsieur le Préfet remercie M. DITCHE et ouvre le débat avec la salle.

Madame COMET demande qui est maître d'ouvrage des ouvrages à effacer et qui donc paie l'effacement.

M. DITCHE répond que le maître d'ouvrage est le propriétaire de l'ouvrage : particuliers, Conseils départementaux propriétaires de routes qui constituent des obstacles à la continuité écologique, Etat, etc.

Monsieur le Préfet ajoute que les propriétaires des obstacles sont le plus souvent, outre les Collectivités locales ou l'Etat pour les ponts, les sociétés d'autoroutes, les irrigants, les gestionnaires de barrages hydroélectriques qui doivent se mettre en conformité.

Madame COMET demande si cela a un lien avec GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : extension des compétences des syndicats de gestion des eaux au volet inondations.

M. DITCHE répond qu'il n'y a pas de lien direct, mais que cela fait partie des compétences GEMAPI.

M. HUGUET, Maire de Florac (Lozère), se déclare face à une contradiction. Sa commune est propriétaire d'un barrage artificiel avec plan d'eau. La loi lui demande d'effacer l'ouvrage, mais la municipalité est aussi « Commune touristique », ce qui est important pour l'économie, avec obligation de posséder un plan d'eau pour continuer à avoir ce classement.

Il voit comme avantage de l'effacement la fin du problème des alluvions car le plan d'eau doit être curé chaque année. Il demande s'il existe une solution technique pour créer un barrage provisoire en saison.

M. DITCHE répond que l'effacement ne concerne que les ouvrages n'ayant plus d'usage ou si l'effacement est acceptable par rapport à un usage. Quand il y a un usage, la Loi prévoit de réfléchir à l'effacement, mais ne l'impose pas.

M. HUGUET dit que le cours d'eau est en liste 2, donc qu'il faut prévoir l'effacement dans les 5 ans.

M. DITCHE précise qu'en liste 2, il faut rétablir la continuité écologique. Plusieurs outils sont disponibles, l'effacement étant un de ces outils, mais pas le seul.

M. PINEAU suggère, pour résoudre cette contradiction, de faire évoluer le label « Commune touristique », ce qui serait certainement moins cher.

M. SOUCHON demande si le plan d'eau est une obligation.

M. HUGUET répond que c'est une obligation du cahier des charges qui induit 80 000 € de dotation touristique. C'est donc très important pour une commune de 2 000 habitants.

M. SOUCHON demande à qu'il soit apporté rapidement à M. HUGUET une réponse technico-politique.

M. LABIDOIRE souhaite ajouter à la liste des maîtres d'ouvrages, les propriétaires de petits seuils sur des petites rivières qui sont tombés en désuétude. C'est très fréquent en Limousin : il y a souvent un ouvrage ancien par kilomètre de rivière et il y a des propriétaires qui reçoivent des injonctions de rétablir la continuité écologique sur des ouvrages totalement inutilisés. La plupart du temps, les syndicats de rivières accompagnent, y compris en portant la maîtrise d'ouvrage totale (des études à la réalisation). C'est le cas sur la Glane, qui a fait l'objet de plusieurs aménagements (effacements ou aménagements, notamment pour les seuils ayant une valeur historique et répertoriés par la DRAC). L'an prochain, le seuil le plus important de la Glane, un ancien réservoir inutilisé de Saint-Junien, la seconde ville de Haute-Vienne, complètement comblé par les sédiments va être effacé. Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne pilote l'opération.

En réponse à la question posée par M. HUGUET, la commune de Peyrelevade (Corrèze) possède un plan d'eau lié à un village de vacances. Cet étang est en barrage du cours principal de la Vienne, à un endroit où la rivière est considérée, par la Fédération des pêcheurs de la Corrèze, comme la meilleure rivière pour la truite du département. Les solutions proposées étaient, soit un contournement, soit l'effacement. Après une très longue concertation, il semblerait que la municipalité ait choisi l'effacement.

M. JOUBERT a un problème similaire à Brives-Charensac (Haute-Loire). Dans le cadre de l'aménagement de la Loire suite aux inondations de 1981, l'Etat a construit des seuils amovibles, ce qui

pourrait être une solution pour Florac. L'Etat est propriétaire de ces seuils, mais ne les entretient pas faute de crédits, donc ils ne fonctionnent pas.

M. GODET indique que dans le cadre des contrats territoriaux, les associations peuvent être maîtres d'ouvrage. Pour l'arasement ou l'aménagement de seuils sur la Sioule, les Fédérations de pêche de l'Allier et du Puy-de-Dôme sont proposées pour être maîtres d'ouvrage.

Monsieur le Préfet constate qu'il y a une infinité de problèmes et une infinité de solutions. Lorsque, sur un bassin, les élus et les associations s'impliquent fortement, la résolution des problèmes est souvent facilitée.

M. SOUCHON propose que cette question soit traitée en Commission permanente avec une approche globale. En effet, s'il y a lieu de modifier la réglementation actuelle, c'est le rôle de la Commission permanente de faire des propositions.

M. PRORIOL apporte le témoignage d'un effacement de barrage en Haute-Loire. Il faut anticiper 10 à 15 ans en avance pour traiter le problème de l'évacuation des sédiments. Si la municipalité est d'accord, les associations de pêche le sont certainement aussi, puisqu'elles y sont favorables.

Mme VALENTIN demande si, dans le cadre de l'inventaire avec redéfinition des cours d'eaux à réaliser d'ici la fin de l'année, tous les cours d'eaux doivent être classés en liste 1 ou 2.

M. DITCHE répond que l'objectif de la cartographie est différent du classement au titre de la continuité écologique. La cartographie des cours d'eaux a pour but l'information de la population. Tous les cours d'eaux ne seront pas obligatoirement classés en liste 1 ou 2.

3. Changement climatique

Monsieur le Préfet rappelle que l'ARPE Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes Energie Environnement avaient déposé un dossier, programmé en 2014, pour mesurer les besoins éventuels d'un réseau d'information sur le changement climatique dans le Massif central. Ce dossier répondait à une demande formulée par les Services du Premier ministre d'intégrer un volet changement climatique dans chaque Convention de massif et répondait à la demande du Commissariat de massif de ne pas créer d'Observatoire, mais de permettre aux secteurs économiques concernés de partager leurs travaux et de donner un avis sur des travaux à conduire.

Les porteurs de projets viennent rendre compte du début de leurs travaux.

Monsieur le Préfet leur cède la parole.

M. LABIE présente le projet de réseau d'information sur le changement climatique à l'échelle du Massif central. Les objectifs de la démarche s'inscrivent dans une approche de connaissance et de protection en matière de climat. Il y a eu beaucoup de travail sur l'atténuation d'émission de CO2 et de gaz à effet de serre. Désormais, le travail est sur l'adaptation. Certaines régions françaises disposent d'observatoires régionaux d'adaptation au changement climatique. Pour le Massif central, il a été décidé un premier niveau concernant la connaissance à travers un réseau d'information. Ce projet a été aidé par le FEDER, le FNADT et les crédits Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. L'enjeu principal est le renforcement des connaissances du changement climatique et de ses

effets sur le massif auprès des acteurs publics et économiques. L'objectif est d'identifier et de mobiliser les acteurs concernés, notamment en agriculture, forêt et tourisme, secteurs économiques très importants à l'échelle du massif. Agréger les données et les informations relatives aux impacts du changement climatique sur les territoires. Proposer un lieu d'échange de la problématique sur l'ensemble du massif. Ainsi que la création d'une dynamique interrégionale co-constructive et partagée. Le calendrier de déroulement du projet est calé sur 12 mois, de décembre 2014 à novembre 2015.

A ce jour, le planning est respecté :

- la 1^{ère} partie « Agréger les connaissances » est réalisée : étude bibliographique avec le recensement des acteurs, pré-rapport sur les connaissances du changement climatique, démarrage d'une série d'entretiens scientifiques, 1^{ère} rencontre scientifique public-privé multidisciplinaire (météorologie, climat, agriculture, forêt) en mai 2015 à Clermont-Ferrand,
- la 2^{ème} partie « Implication des territoires » a débuté en avril 2015 : série d'entretiens avec les responsables des collectivités locales, en juin et juillet 2015 se tiendront une série d'ateliers territoriaux,
- la 3^{ème} partie « Impliquer les acteurs économiques » par une 3^{ème} série d'entretiens en cours,
- Le 08 octobre 2015, sera organisé un séminaire de restitution à Clermont-Ferrand et un rapport sera publié en fin d'année.

Les ateliers dans les territoires : Les sept villes accueillant les réunions sont réparties sur quatre zonages « géoclimatiques ».

- Millau (Aveyron), le 02 juin - zone méditerranéenne
- Jaujac (Ardèche), le 04 juin - zone méditerranéenne
- Vichy (Allier), le 09 juin - zone continentale
- Saint-Flour (Cantal), le 23 juin - zone montagne
- Limoges (Haute-Vienne), le 02 juillet - zone océanique
- Saint-Brisson (Nièvre), le 08 juillet - zone continentale
- Mende (Lozère), le 09 juillet - zone méditerranéenne

Ces réunions sont très intéressantes et font l'objet d'une grande participation.

M. PERCIE DU SERT présente la suite : Rencontre scientifique multidisciplinaire à l'INRA de Clermont-Theix (Puy-de-Dôme), le 28 mai 2015

L'objectif était de réaliser un état des lieux des connaissances actuelles. Les éléments de restitution sont présentés de façon synthétique en quatre temps selon une approche systémique présentant les variables climatiques (1), les principaux effets (2), les principaux impacts sur les ressources naturelles (3) et les principaux impacts sur les activités humaines entropiques (4) :

- 1. Les variables climatiques :
Eléments constatés (1951 – 2009) :
 - o Augmentation des températures d'environ 1,2°C en moyenne
 - o Incertitude sur les précipitations
 - o Pas d'effet important ou de données suffisantes sur les autres variablesEléments pressentis (2020 – 2050) :
 - o Augmentation des températures de +2°C à + 4°C (Plus forte dans le Sud)
 - o Incertitude sur les précipitations
- 2. Les principaux effets :
M. SZERB poursuit. Les conséquences de ces changements sont une augmentation des fortes chaleurs et des canicules, une diminution de la durée de l'enneigement et de la hauteur

moyenne de neige, une modification de la période de gel et une augmentation des épisodes de sécheresse et de risques d'incendies. Ces éléments devant être modulés selon les zones.

- 3. Les impacts sur les ressources naturelles :

M. PERCIE DU SERT :

- Assèchement marqué des sols, notamment par l'évapo-transpiration (1961 – 2010)
- Modifications des dates de floraisons plus précoces, plus vulnérables
- Modification des aires de répartitions des espèces (faune et flore)

- 4. Impact sur l'agriculture :

M.SZERB :

- Modification des rendements selon les espèces et les zones
- Apparition d'opportunités par l'augmentation des aides de productions agricoles, notamment dans le Sud Massif central : extension possible des zones viticoles
- Modification de la production fourragère (extension ou diminution selon les zones)
- Pour la forêt :
 - Dépérissement de certaines espèces en limite de leur aire optimale (Douglas, pins notamment)
 - Modification de rendements selon les espèces et les zones (biomasse)
 - Modification de répartition des espèces en longitude et en latitude

M. JULIAN :

En préambule, il alerte le comité sur deux points de vigilance : la saisonnalité et la variabilité interannuelle.

Tourisme :

- Baisse de la fréquentation en moyenne montagne en hiver
- Modification de l'attractivité touristique du territoire (au Sud : printemps et automne plus favorables, été moins favorable)
- Lors des ateliers de Millau, Jaujac et Vichy, des besoins et des attentes de réseau d'information ont émergé :
 - Renforcer et développer les connaissances à disposition
 - Développer un espace d'échange, de coopération et de production
 - Contribuer à l'information, la sensibilisation et la vulgarisation des connaissances et des travaux

Plus de 750 structures et plus de 1 000 personnes ont été identifiées.

Plus de 200 documents recensés, notamment 50 sur le périmètre massif avec un premier travail de consolidation des connaissances sur les impacts, le recensement d'indicateurs d'impact existants.

Volonté d'impulser une dynamique d'échange sur le Massif central : une rencontre scientifique multidisciplinaire, six ateliers de territoires, un atelier spécifique agriculture avec la chambre d'agriculture de la Lozère le 09 juillet prochain et un séminaire de restitution des travaux le 08 octobre à l'hôtel de région Auvergne.

Exemples de services possibles

- Renforcer et développer les connaissances à l'échelle du massif
 - Mutualiser les données/études existantes pour les partager/diffuser à l'échelle du massif
 - Croiser les besoins des territoires avec les possibilités de la recherche et les financements (mutualiser les demandes de subventions = simplification de l'instruction)

- O Développer un espace d'échange
 - Créer un lieu d'échange annuel ou bi-annuel entre le monde de la recherche, les acteurs économiques et les instances politiques
 - Réunir et partager les expériences des acteurs du massif en matière d'adaptation
- O Produire et diffuser des documents techniques
 - Préparer des cahiers de recommandations techniques et thématiques à l'échelle des décideurs avec l'ensemble des professions concernées
- O Renforcer la visibilité du massif sur l'impact et l'adaptation au changement climatique au niveau national et international
 - Donner une plus grande visibilité du territoire du Massif central qui constitue 42% du territoire montagneux français (mais pas 42% de la connaissance).
 - Permettre au massif d'échanger avec les autres territoires européens sur la question du changement climatique (Pyrénées, Alpes, Carpates)

Le Président SOUCHON remercie les intervenants et ouvre le débat.

Michel VALETTE se dit contrarié de n'avoir jamais été contacté à ce sujet au titre de ses différents mandats (SPORT MAC, Montagnes Massif central, Nordic France) dont les activités de neige font partie.

Il regrette le manque de prise en compte de la moyenne montagne et, bien que reconnaissant des informations vraies et incontestables, regrette la présentation d'informations fausses : les relevés n'ont pas été faits sur les 50 dernières années, mais sur 120 ans (relevés des précipitations au Mont Aigoual, la seule station de France à avoir un tel programme) : un surcroît de neige est avéré en moyenne montagne.

Il se propose de fournir les documents en sa possession et son concours ainsi que celui de l'association car il estime que la diffusion d'informations erronées démobilise les populations.

M. PERCIE DU SERT répond que la porte est absolument ouverte dans les ateliers, que le travail a été réalisé à partir de fichiers qui leur ont été fournis et qu'il est ravi de pouvoir travailler avec lui.

Il précise que la présentation faite est un état d'avancement et la perception des personnes rencontrées. La contradiction est la bienvenue pour être travaillée et, le cas échéant, rectifier car la démarche n'est qu'à ses débuts.

M. SZERB invite Michel VALETTE à la prochaine réunion à Saint-Flour.

Le Président SOUCHON passe la parole à M. REYNAL.

M. REYNAL demande des précisions sur le fait que la période estivale est moins favorable pour le tourisme.

M. PERCIE DU SERT précise qu'il s'agit d'une constatation sur le Sud Massif central et plus particulièrement sur les causes faite par les acteurs, notamment du PNR des Grands Causses. Ils indiquent que désormais, il est conseillé de randonner le matin et non plus l'après-midi car il fait beaucoup trop chaud. Par ailleurs, les bonnes périodes météo ont tendance à être meilleures au printemps et à l'automne, ce qui crée un décalage avec la fréquentation qui est organisée pour l'été. Il convient cependant de se méfier des généralisations compte tenu de la grande diversité des territoires.

Le Président SOUCHON passe la parole à M. CORNELISSEN.

M. CORNELISSEN rappelle que le monde agricole s'est emparé de ce sujet depuis une trentaine d'années et dispose des données chiffrées très précises, par le biais des Chambres d'agriculture, en particulier dans la Creuse :

- L'exemple de la climatologie a fait accepter au monde agricole la notion de cumul de températures et de seuil qui en résulte.

- Le taux de retour de sécheresses était de 20 ans jusqu'aux années 2010, passera à 10 ans en 2025 et 5 ans à l'horizon 2040, donc les agriculteurs doivent anticiper des 1/2 récoltes plus fréquentes.

Le projet AP3C est prêt à être déposé à la programmation Massif central.

Le monde agricole ne se contente pas d'observer le changement climatique, il s'y est déjà adapté, s'adapte et s'adaptera.

M. JULIAN répond que le projet porté par l'ARPE et Rhône-Alpes Environnement Energie en tant qu'opérateurs techniques des régions ont dès le début engagé la consultation et l'implication des acteurs clés, notamment le SIDAM en décembre 2014. Des relations d'informations régulières sont entretenues, dont la participation au colloque du 17 mars dernier où la volonté de partager et de co-travailler a été confirmée. Ce qui a permis d'organiser avec la Chambre d'agriculture de la Lozère un atelier d'une journée à Mende le 09 juillet prochain. Il réunira l'ensemble des acteurs clés de l'agriculture pour approfondir les éléments de la démarche qui n'en est qu'au tout début. Enfin, la COPAMAC a sollicité l'ARPE et Rhône-Alpes Environnement Energie pour intégrer le projet AP3C. Les représentants et techniciens du monde agricole sont invités à l'atelier du 09 juillet.

Le Président SOUCHON passe la parole à M. SAUMUREAU.

M. SAUMUREAU se déclare satisfait du travail présenté en rappelant que ce travail a déjà été fait dans certaines régions, notamment en Auvergne à travers le Schéma régional Climat Air Energie. Un travail considérable impliquant la totalité des acteurs a été fait. Le représentant de Météo France a confirmé qu'il y aurait des changements climatiques exponentiels. Les analyses faites sur les années précédentes indiquent que les changements vont s'accélérer. Enfin, les extrêmes seront de plus en plus violents.

- Que préconise-t-on ? Comment s'adapte-t-on ? dans les milieux économique, agricole et touristique.
- Comment éviter l'accélération ?

Le Président SOUCHON passe la parole à M. PRORIOL.

M. PRORIOL demande si l'on dispose de données comparatives, notamment avec les autres massifs. Il demande, par ailleurs, si l'on dispose de données du monde industriel, par exemple dans la vallée entre Saint-Etienne et Lyon.

Puis, il cite l'encyclique du Pape François publiée ce jour qui dit que la vie sur Terre est menacée et que nous sommes tous responsables. C'est la faute des Hommes, mais seuls les Hommes peuvent y apporter un remède.

Enfin, il cite Saint-Paul : « Plus grande sera la faute des Hommes, plus grande sera la miséricorde de Dieu »

Le Président SOUCHON passe la parole à Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN rappelle que les Chambres d'agriculture ont plusieurs missions et que leur slogan est « Agriculture et Territoires ». Et elles interviennent aussi sur la forêt et siègent aux Comités départementaux du tourisme.

Pour relativiser les propos de l'exposé, elle suggère que la baisse du tourisme sur les causses peut aussi être imputée à la construction de l'A75 qui traverse les causses et ainsi permet aux touristes d'aller plus rapidement en Espagne.

Enfin, concernant le projet AP3C, qui doit associer le plus grand nombre de partenaires, l'objectif est d'aller plus loin : trouver des adaptations économiques au changement climatique afin de fournir aux agriculteurs, entre autres, de vraies réponses et si possible en juguler l'accélération.

Le Président SOUCHON passe la parole à M. GIRAUD

M. GIRAUD reconnaît l'utilité des travaux réalisés et l'importance pour l'avenir. Cependant, il s'interroge sur le coût et sur le financement à long terme.

M. PERCIE DU SERT répond que l'ensemble des régions a déjà travaillé à des degrés divers sur l'approche climat, par la mise en place d'observatoires (Observatoire régional des effets du changement climatique - ORECC en Rhône-Alpes), en Midi-Pyrénées par un gros travail sur l'énergie. La démarche en cours consiste à rassembler les informations disponibles dans chacune des régions. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) est en place dans chaque région. Des données tangibles ont été recueillies avec l'INRA sur l'approche fourragère, mais il reste beaucoup d'autres données à recueillir car ce n'est que le début de la démarche.

M. LABIE complète en rappelant qu'il s'agit de sujets complexes, qu'il y a beaucoup de données et d'observations à faire. Par exemple, en Rhône-Alpes, l'ORECC a travaillé sur des indicateurs de météorologie et de relevés dans les stations de ski de moyenne montagne et de haute montagne et fait des comparaisons le long de l'arc alpin. Sur des données recueillies depuis 30 à 50 ans, un travail très compliqué reste à réaliser : comparer, homogénéiser, sélectionner. Il convient donc d'être modeste et très prudent dans la communication en ayant conscience de l'impact sur les habitants et sur les emplois qui pourraient être menacés.

Le Président SOUCHON passe la parole à M. BECHLER, Commissaire de massif.

M. BECHLER constate que les débats portent sur 3 sujets : tourisme, agriculture et forêt. Le choix de concentrer l'action sur ces trois filières, par ailleurs soutenues par la convention de massif, est un bon choix. Il rappelle qu'à l'échelle du Massif central, le principe est de rassembler de la connaissance pour l'action.

Il se réjouit de constater que beaucoup de personnes et de structures sont motivées pour participer. Cela lui rappelle l'aventure du pôle herbe, confié en suivi au SIDAM et qui associe de nombreux acteurs. Il est possible d'imaginer la constitution d'un pôle changement climatique, dont la question du portage est actuellement prématurée. La problématique actuelle est de récupérer des volontés de faire ensemble. Pour la structuration, un axe entier de la convention de massif est consacré au changement climatique car il s'agit d'une volonté gouvernementale inscrite dans une circulaire du Premier ministre. En début de programme, nous disposons d'un état des lieux qui permettra, dans les cinq ans à venir, d'avancer sur ces sujets.

M. le Préfet approuve l'intervention du Commissaire de massif et indique qu'il a eu l'impression que les intervenants réagissaient sur un produit fini alors qu'il s'agit d'une démarche en cours avec un

rendu important en octobre. Certaines notions relativement claires reposent sur des données scientifiques, notamment pour la filière forestière. Mais d'autres, notamment pour le tourisme, sont à un degré de connaissances bien inférieur. Il conviendra donc de différencier et d'instituer une démarche continue car le problème n'est pas conjoncturel et aura un impact fort sur certaines activités économiques qui touchent beaucoup les zones de montagne.

4. Projets de réserves naturelles régionales des Tourbières du Morvan (Nièvre et Saône-et-Loire) et du puy de Marmant (Puy-de-Dôme)

Vincent JUILLET présente les projets de classement en réserves naturelles régionales. Il rappelle que, conformément au Code de l'environnement, ces dossiers sont soumis à l'avis du Comité de massif.

Projet de réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan

Après l'exposé (Cf. note jointe au dossier de séance) de Vincent JUILLET, les coprésidents proposent un avis favorable compte tenu de la richesse et de l'intérêt écologique des tourbières.

M. le préfet donne la parole à Patrice JOLY, Président du Parc naturel régional du Morvan

M. JOLY confirme la grande valeur patrimoniale du site, confirme que la démarche est ancienne, consensuelle et que l'accompagnement sera suivi par le PNR du Morvan financièrement et techniquement.

M. le Préfet soumet au vote : L'avis est favorable à l'unanimité. Le projet adopté.

Projet de réserve naturelle régionale du puy de Marmant

Vincent JUILLET rappelle que ce projet a fait l'objet d'une consultation écrite qui a recueilli 32 avis favorables et 1 avis défavorable sur 33 avis exprimés et en fait une brève présentation.

L'avis est favorable. Le projet adopté.

5. Présentation des motions adoptées par la Commission permanente le 30 avril 2015 à Egletons (Corrèze)

Révision de la Loi Montagne : Mission des députées Annie Genevard (UMP - Doubs) et Bernadette Laclais (PS - Savoie)

M. BECHLER rappelle que les vingt propositions suivantes s'inscrivent dans une démarche conduite à l'occasion de plusieurs réunions du Comité de massif et d'une réunion organisée par les Conseils régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes à Besse-et-Saint-Anastaise (Puy-de-Dôme) le 25 mars 2015.

Les vingt propositions se déclinent en quatre thèmes :

- Ecodéveloppement des territoires de massif qui prolonge la notion d'autodéveloppement inscrite depuis 1985 dans la Loi
- Les massifs fournisseurs de produits et services d'intérêt public et pas seulement des bénéficiaires de la péréquation en compensation de handicaps : il s'agit de renverser la proposition
- L'accès aux services dans les massifs
- Les massifs, territoires d'opportunités pour la jeunesse



Le Président SOUCHON ouvre le débat.

Mme COMET rappelle qu'elle est élue des Alpes et membre du comité de massif du Massif central au titre du Conseil régional de Rhône-Alpes.

Cette contribution s'est nourrie du Massif central en lien avec les propositions des Conseils régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes. Les deux Présidents de régions doivent se réunir le 27 juin 2015 au Mont Gerbier de Jonc dans le cadre de la mission Montagne 2040 pour mettre en forme le rapport qui sera remis aux deux parlementaires.

Elle rappelle que la partie *Aménités* est une production propre au Massif central et considère que c'est fondamental pour les dotations et concernant les futures taxes sur les bouteilles d'eaux minérales afin d'assurer l'avenir des territoires de montagne et leur attractivité.

La partie *Jeunesse* est également très importante pour la fréquentation touristique et l'installation des jeunes en montagne. Elle rappelle qu'une réunion d'Euromontana consacrée aux *Jeunes en montagnes* avait été organisée en 2012.

Le Président SOUCHON indique que c'est une proposition très élaborée de la Commission permanente et remercie tous les contributeurs. Il rappelle qu'il y a eu beaucoup de contributions positives et que des compromis ont pu être trouvés. Il indique que l'approbation par le Comité de massif leur donnera encore plus de poids et soumet au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Motion Duron sur les trains d'équilibre des territoires

M. BECHLER précise que le rapport a déjà été rendu par le Député et qu'il s'agit de confirmer les apports produits par la Commission permanente qu'il liste succinctement (Cf. motion).

Motion COP21

M. BECHLER annonce que l'ambition du Massif central est d'apporter sa contribution par des engagements concrets et des activités installées sur le massif :

- développement du télétravail. 15% de travailleurs équivalent 4 000 tonnes de carbone économisées par an,
- intégrer à l'agenda des solutions des expérimentations faites, dont les contributions à la question du changement climatique et l'étude-action TEAMM sur la mobilité en Massif central qui comprend quatre expérimentations en 2015 et quatre en 2016,
- le Comité de massif apporte son soutien aux initiatives portées par les collectivités, en particulier les territoires à énergie positive et croissance verte, les projets d'écologie industrielle et territoriale et les initiatives en matière de géothermie.

Le Président SOUCHON ouvre le débat.

M. COFFIN rappelle que les conclusions ont été rendues publiques récemment et sont décevantes, notamment pour les territoires qui seront plus mal desservis. Il se demande si les positions du Gouvernement vont s'appuyer uniquement sur les travaux de la commission Duron ou également sur

les diverses contributions jointes au rapport, dont celle du Massif central. Les premières positions de l'Etat devraient être connues début juillet. Il se demande si la libéralisation des dessertes par autocar prévues dans la Loi Macron pouvait s'inscrire dans la démarche COP21.

M. VIALELLE, présent au titre du Conseil départemental du Tarn, s'exprime en tant que Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Il signale que le rapport Duron, notamment pour la partie héraultaise, a soulevé beaucoup d'inquiétudes et des oppositions pour la ligne Béziers / Clermont-Ferrand, notamment dans la partie Bédarieux / Neussargues. Beaucoup d'élus trouvent paradoxal de parler changement climatique, développement du fret (de Fos-sur-Mer à Saint-Chély-d'Apcher, le fret important va être transféré sur des semi-remorques au lieu du train), projet de remplacer les trains par des bus sur des routes parfois difficiles, alors que les voies ferrées sont électrifiées. Bien qu'ayant conscience que la ligne est déficitaire, il considère que l'aménagement du territoire n'est pas qu'une question budgétaire ou d'enjeux internationaux, mais le maintien de la population dans les zones rurales. En accord avec les élus de l'Hérault, il ne votera pas la motion.

M. PINEAU fait un point d'information et une proposition. Il s'associe aux propos de M. VIALELLE sur la question du rapport entre le ferroviaire et la route et rappelle que le coût de l'entretien est à la charge de la collectivité.

Point d'information : le Collectif Ville Campagne va créer un groupe de réflexion national avec l'UNADEL (Union nationale des acteurs et structures du développement local) sur le thème *Le train et le développement local*. Le sujet est loin d'être épuisé et il convient de réfléchir à de nouvelles utilisations prometteuses du train qui n'est pas un moyen de transport du passé.

Il suggère que l'échelle Massif central puisse être le niveau pertinent pour réfléchir à de nouvelles utilisations, pour expérimenter de nouvelles formes, de nouvelles formules (fret, voyages, nouvelles mobilités avec de nouveaux véhicules), ouvrir la créativité, la réflexion et l'expérimentation pour s'emparer de ces questions et ne pas être soumis à ce qui semble inéluctable : enlever les voies ferrées pour aménager des voies vertes.

Le Président SOUCHON propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine Commission permanente et invite M. PINEAU à faire des propositions concrètes.

Il répond à M. VIALELLE qu'il y a deux dossiers :

- La ligne du Cévenol pour laquelle il faudra conventionner entre les futures régions Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Auvergne – Rhône-Alpes pour traiter correctement de la desserte. Aujourd'hui sur cette ligne, il y a plus de TER que de TET et il pense que, sous réserves de compensations financières, les Conseils régionaux peuvent mieux satisfaire le citoyen que l'Etat,
- Sur la ligne de l'Aubrac, la clé est la desserte fret pour laquelle le rapport Duron ne préconise pas d'arrêt de la desserte jusqu'à Saint-Chély-d'Apcher. Au-delà de Saint-Chély-d'Apcher, le train transporte en moyenne 40 passagers et il manque les centaines de millions d'euros nécessaires à la maintenance.

Il poursuit en disant que les travaux de la Commission permanente ont consisté à poser les problèmes aussi objectivement que possible en perspective avec le rapport Duron et en recherchant les compromis nécessaires. La motion en est la synthèse réussie.

Le Président SOUCHON soumet la motion au vote : 3 abstentions. La motion est adoptée.

Le Président SOUCHON répond à M. COFFIN que la motion du Comité de massif est uniquement une contribution à la COP21. En ce qui concerne la critique de la libéralisation des bus prévue dans la Loi Macron, d'autres instances, notamment l'Association des régions de France, ne manquent pas d'apporter très régulièrement la contradiction au Gouvernement.

Il annonce que le 1^{er} juillet, le Président de la République sera présent à Lyon au *Sommet mondial Climat et Territoires* qui constitue une étape « régionale » préalable à la COP21 de décembre. Il est indispensable que la voix du Massif central y soit entendue car, en décembre, le Sommet accueillera des pays qui ne souhaitent pas accepter des démarches contraignantes. Il convient de proposer une motion suffisamment raisonnable pour être intégrée au compromis qui émanera du Sommet de Lyon.

Le Président SOUCHON soumet la motion au vote : La motion est adoptée à l'unanimité.

6. Motion sur la localisation des instances de massif

La motion n'ayant pas été travaillée en Commission permanente, M. BECHLER en fait lecture intégrale.

Le Président SOUCHON ajoute que cette motion est très importante car la réforme territoriale induira une réorganisation des futurs Conseils régionaux fusionnés, mais également des services déconcentrés de l'Etat.

Il indique que M. le Préfet ne se prononcera pas et ne prendra pas part au vote car les arbitrages ne sont pas encore pris par le Premier ministre. Il annonce que le dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat est fructueux, sur la base d'une volonté très affirmée du Premier ministre de maintenir un équilibre territorial.

Le Président SOUCHON soumet la motion au vote : La motion est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport de l'Observatoire des territoires du CGET : qualité de vie, habitants, territoires

En l'absence de M. ROUSSEZ, le Président SOUCHON demande au Commissaire de massif de faire la présentation de l'étude qu'il qualifie d'extrêmement intéressante.

M. BECHLER propose de réinviter M. ROUSSEZ à une prochaine séance plénière pour en faire une présentation plus détaillée. Le 4^{ème} rapport de l'Observatoire des territoires comprend des nouveautés :

Au chapitre 4 *Les disparités entre les territoires sont-elles nécessairement des inégalités ?* mesure simultanément l'attractivité des territoires de manière objective avec des indicateurs de services rendus et les attentes des populations qui vivent ou viennent sur les territoires. Auparavant, on tentait de mesurer les disparités d'offre territoriale en matière de services au public ou, à travers les études CREDOC, de mesurer la motivation pour l'installation à un endroit (travail, qualité de vie, soleil, mer, etc.) sans croiser ces deux indicateurs. Le Comité de massif a souvent rappelé que la spécificité montagne se traduit aussi par une façon de vivre différente du reste du territoire. Ce qui constitue un atout d'attractivité désormais mesurable.

Page 19, les cartes 5 et 6 illustrent la façon dont les disparités peuvent être vécues comme des inégalités. Par exemple, sur la façon dont les résidents parlent du logement ou de l'emploi. Les résultats sont très différents entre les régions.

Rappel que les disparités entre les territoires, qui sont au cœur du travail du Gouvernement et notamment du CGET, se retrouvent par exemple dans le lien à l'urbain qui constitue un élément extrêmement fort des disparités constatées entre les territoires, mais également au sein de chacun des espaces métropolitains, urbains, ruraux, périurbains un grand nombre de disparités spatiales micro locales. Dans les territoires ruraux ou périurbains, la gentrification a été mise en évidence, notamment par les travaux de l'Université de Toulouse – Le Mirail. Ces disparités ont tendance à progresser.

Partie 3, la manière d'appréhender le territoire par les populations est différente du passé et sera différente à l'avenir avec le numérique (page 17) : apparition de mobilités nouvelles et façons de travailler et de rendre des services différentes. La couverture mobile est un élément majeur de l'attractivité des territoires qui constitue un levier nouveau pour rééquilibrer les différents territoires et appréhender d'une nouvelle façon des méthodes pour réduire les disparités entre les territoires.

Ce rapport conforte le fait qu'il faut travailler simultanément la question de l'attractivité des territoires par l'offre de services et par les demandes des habitants et des populations susceptibles de s'y installer. La différenciation spatiale permet de trouver de nouveaux leviers d'attractivité et c'est une des ambitions du schéma de massif.

8. Avancement des programmes

M. le Préfet donne la parole à Caroline MARIE.

Mme MARIE rappelle que la Convention de massif sera signée le 6 juillet prochain et que le Programme opérationnel FEDER a été signé le 13 novembre 2014. Une 1^{ère} programmation FEDER a eu lieu en février : deux dossiers Biodiversité sur quatre ont été programmés pour un montant de 74 000 €.

Trois appels à projets seront examinés le 6 juillet 2015 :

- Appel à projets *Pôles de pleine nature* (émergents et structurés). Il sera relancé en 2016. L'objectif est d'obtenir 15 pôles variés et en réseau afin d'améliorer la qualité de l'offre pour drainer des touristes et de nouveaux habitants.
- Appel à projets *Ingénierie de l'accueil* dans la continuité des programmes 2007-2013.
- Appel à projets permanent sur la *Biodiversité* concernant trois milieux emblématiques: Milieux ouverts herbacés, Forêts anciennes et Tourbières.

Deux appels à projets en cours seront examinés à la programmation d'octobre :

- Appel à projets *Itinérance*. Les grandes itinérances du Massif central sont Saint-Jacques de Compostelle, Stevenson et Passa Païs.
- Appel à projets *d'accompagnement des territoires mettant en place une politique d'accueil*. Accompagnement des territoires sélectionnés sur l'appel à projets Ingénierie de l'accueil.

Deux appels à projets en préparation seront validés par le Comité de programmation du 6 juillet :

- Appel à projets *Services*
- Appel à projets *Filière pierre*

Géraldine DEROZIER poursuit. Elle annonce la cérémonie de lancement des programmes à Rodez le 6 juillet matin avant le 1^{er} Comité de programmation. Les membres du Comité de massif y sont invités.

Elle se satisfait du nombre de dossiers déposés compte tenu des délais très courts pour les porteurs de projets.

L'après-midi le Comité de programmation examinera :

- 30 dossiers en réponse à l'appel à projets *Ingénierie de l'accueil*
- 28 dossiers en réponse à l'appel à projets *Pôles de pleine nature*
- 9 dossiers en réponse à l'appel à projets *Milieus ouverts herbacés*
- 5 dossiers *Services*
- 5 dossiers *Bois*

Elle décrit l'organisation du nouveau partenariat Etat / Régions / Départements.

Il y a deux Autorités de gestion, mais une procédure commune, un formulaire commun, un accompagnement commun des porteurs de projets avec un binôme de référents Etat/Région, un site internet commun, une plateforme de dématérialisation des dossiers commune et une étroite coordination (deux comités par mois et, toutes les 8 semaines, une réunion de l'ensemble des financeurs dont les Conseils départementaux). Les services de l'Etat en régions et départements sont régulièrement informés des dossiers déposés et de l'avancement des dossiers. Leurs avis sont sollicités et ils participent à des réunions partenariales.

Le Comité de massif sera régulièrement informé de l'avancement des programmes, peut-être sous la forme d'un document de synthèse.

M. le Préfet rappelle que les régions réunies au sein du GIP assurent l'autorité de gestion du FEDER et le Préfet coordonnateur de massif conserve l'autorité de gestion des fonds d'Etat. Il se félicite que la réforme de gestion des fonds européens ne change pas l'habitude de travailler en partenariat notamment dans un Comité de programmation unique, ce qui est fondamental pour la bonne avancée des programmes de massif et assurer une cohérence parfaite.

Il informe que l'ensemble des Conseils régionaux ont délibéré ou programmé leur délibération permettant la mise en œuvre de la Convention de massif.

M. le Préfet ouvre le débat.

M. AUDOIN fait deux observations, qu'il souhaite être mises à l'ordre du jour du prochain Comité de suivi :

- Concernant, le taux de financement des projets relevant de la protection de la Biodiversité, la convention prévoit explicitement le recours à la dérogation prévue dans le décret n° 2000-1241 qui autorise la possibilité de financement à 100 %. Il souhaite que la mise en œuvre de cette dérogation soit systématique car les porteurs de projets sont souvent des associations disposant de faibles budgets.
- Il souhaite que soit précisées les modalités d'intervention de la Convention de massif pour les réseaux (IPAMAC, MACEO, Route des Villes d'Eaux) qui portent des projets collaboratifs au nom d'une diversité d'acteurs.

M. le Préfet approuve le principe d'inscrire ces questions à l'ordre du jour du prochain Comité de suivi.

M. Le Préfet et le Président SOUCHON remercient les participants.



La séance est levée à 16h45.

**Le Préfet de la région Auvergne
Préfet coordonnateur de massif du Massif central,
Coprésident du Comité de massif du Massif central**

**Le Président de la Commission permanente
Coprésident du Comité de massif du Massif central**

M. Michel FUZEAU

M. René SOUCHON

Pour les coprésidents,
par empêchement

La Commissaire de massif par intérim,
Secrétaire des instances de massif

Géraldine Dérozier